

Division des Personnels Enseignants et des Moyens
DIPEM
FM/GG n° 23-023

Le Recteur,

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L211-1, R235-1 à R235-11
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État,
Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2023 portant composition du Conseil Départemental de l'Éducation nationale,
Vu l'arrêté de délégation de signature de monsieur le Recteur en date du 24 juillet 2020,
après consultation :
du Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CSA SD) réuni le 6 février 2023,
du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) réuni le 15 février 2023,

ARRETE

Les mesures de rentrée 2023, relatives à la répartition des emplois d'enseignement du premier degré dans le département de l'Ariège sont les suivantes :

Article 1 – Emplois destinés au fonctionnement des classes

1.1 Implantations

Ecole de Massat (RPI Biert, Massat)	1 emploi
Ecole de Fabas	1 emploi
Ecole Paul Bert Foix	0.50 emploi occitan
Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) : école élémentaire de Lézat sur Lèze	1 emploi

1.2 Retraits

Ecole élémentaire de Mazères	1 emploi
Ecole élémentaire de la Tour de Crieu	1 emploi
Ecole maternelle de Saverdun	1 emploi
Ecole les Carmes Pamiers	1 emploi
Ecole élémentaire Ax les Thermes	1 emploi
Ecole maternelle Laroque d'Olmes	1 emploi
Ecole de Pailhes (RPI Loubens, Montégut Plantaurel, Pailhès)	1 emploi
Ecole de la Bastide de Sérrou (RPI Cadarcet, la Bastide de Sérrou)	1 emploi
Ecole Lédar Saint Girons	1 emploi
Ecole de Villeneuve d'Olmes (RPI Villeneuve d'Olmes, Montferrier)	1 emploi

COMMUNE DE FOIX – RETRAITS -

Ecole les Bruilhols Foix	2 emplois
--------------------------	-----------

ou

Ecole les Bruilhols Foix	1 emploi
Ecole Paul Bert Foix	1 emploi

Article 2 – Autres mesures

2.1 Implantations

Enseignant Référent pour la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ERSH) -mission départementale d'appui à la scolarisation-	1 emploi
RASED maître E circonscription Foix, Haute Ariège et Pyrénées Cathares (rattachement école élémentaire de Mirepoix)	1 emploi
Brigade départementale de remplacements	2 emplois

Article 3 – Décharges Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs

3.1 Implantations

Ecole maternelle à préciser	0.33 emploi
-----------------------------	-------------

Article 4 – Décharges de direction

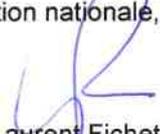
4.1 Implantations

Ecole de Massat	0.25 emploi
Ecole élémentaire de Lézat sur Lèze	0.08 emploi

4.2 Retraits

Ecole élémentaire de la Tour du Crieu	0.17 emploi
Ecole Lédar Saint-Girons	0.08 emploi
Ecole maternelle de Saverdun	0.08 emploi
Ecole les Carmes Pamiers	0.17 emploi
Ecole élémentaire d'Ax les Thermes	0.25 emploi

Foix, le 20 février 2023,
Pour la Recteur par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique,
Des services de l'Education nationale,



Laurent Fichet